

Bourgogne

Marie-Laure Legay

Bien que pays d'états disposant du privilège de s'administrer par assemblée, la Bourgogne fut bien intégrée dans les régimes fiscaux de la monarchie. Son autonomie financière et fiscale demeura très relative si on la compare à celle des états d'Artois, de Bretagne ou du Languedoc . Province de grandes gabelles, elle entra dans le ressort des Cinq grosses fermes de 1664. Tout au plus bénéficia-t-elle d'abonnements pour certains droits, comme les droits rétablis, ou les droits sur les huiles et savons . La Ferme générale avait donc pour principale mission de contrôler les trafics venant de la Franche-Comté voisine, tout à la fois pays de salines et province réputée étrangère, ou du Mâconnais, comté adjacent à la Bourgogne mais disposant d'une fiscalité propre. Jusqu'à 39 bureaux furent établis le long de la frontière orientale pour lutter contre la contrebande. dépôt de Digoin, soit par les salines orientales. Le sel s'y vendait jusqu'à cinq fois plus cher que dans le comté voisin, ce qui exposait la province à une importante contrebande, qui ne fut guère endiguée par l'établissement de lieues limitrophes en 1703. La direction de Dijon enregistra une recette modeste de 641 000 livres pour les gabelles , année commune du bail Laurent David (1774-1780). Franche-Comté était reconnue comme région de production. Trois lieues limitrophes furent clairement définies, village par village, par l'arrêt du 12 septembre 1724 qui reprenait la liste des villages établie pour la lutte contre la fraude du sel. A l'intérieur de ces trois lieues, deux livres poids de tabac par chef de famille et par mois étaient autorisés. Les magasins principaux de tabac furent fixés à Dole (huit marchands), Gray (quatre) et Lons-le-Saunier (deux). Chaque marchand était autorisé à stocker 1 000 livres-poids. Très vite, la Ferme générale repéra les accointances de ces marchands avec les contrebandiers. Elle organisa des expéditions de contrôle à plusieurs reprises. En mars 1725, 150 employés de la direction de Dijon furent mobilisés pour visiter les marchands du village de Gray, puis Dole. Toutefois, malgré les contrôles, la direction de Dijon enregistrait une recette modeste pour la vente de tabacs : 468 514 livres de produit brut, année commune du bail Laurent David (1774-1780), et 491 753 livres pour la deuxième année du bail Salzard (1782), ce qui plaçait la direction en 26 positions (sur 37). Encore la direction voisine de Chalon se trouvait-elle plus exposée car elle comprenait la Bresse bourguignonne très boisée, propice aux expéditions de contrebande comme celle que réalisa Mandrin en 1754 à Bourg-en-Bresse. Dans le rapport qu'il rédigea lors de son inspection de 1745-1746, le fermier

général Caze avait repéré la Bresse comme zone d'intenses trafics interlopes. Ceux-ci concernaient également les marchandises soumises aux droits d'entrée dans les Cinq grosses fermes que les 27 bureaux frontaliers bourguignons de traits devaient lever. Bourgogne restèrent stables néanmoins, comme le montre Sébastien Evrard. Pour limiter les coûts, la compagnie redéploya les effectifs des brigades. Effectifs de la Ferme générale dans de la Direction de Dijon (d'après S. Evrard, 2015) par capitainerie poste d'Auxonne, face à Dole en Franche-Comté, était particulièrement exposé. La Ferme générale choisissait avec soin les brigadiers qu'elle y plaçait car ils étaient susceptibles de visiter les voitures et les bateaux dont les chargements de bois et de fers pouvaient dissimuler toute autre marchandise prohibée en provenance de Suisse par la Franche-Comté. Par ailleurs, les habitants de la ville d'Auxonne étaient exemptés des droits d'entrée et de sortie sur les vins qu'ils faisaient venir pour être vendus hors l'Étendue de la Ferme et hors du royaume, ce qui favorisait la contrefaçon des marques à des fins frauduleuse. Vis-à-vis des aides, la Bourgogne comprenait des élections soumises au droit de gros (les Auxerre et Bar-sur-Seine) et des élections exemptées (Tonnerre, Saint-Florentin et Joigny), ce qui générait des stratégies de contournement des voitures chargées des vins du cru. Transportés par bateaux sur les rivières de la Seine et de l'Yonne quand ils étaient destinés à Paris, les vins du cru contournaient le pont de Joigny où un péage royal subsistait en empruntant des voies terrestres. Bourgogne, province de l'intérieur des Cinq grosses fermes bien intégrée aux régimes fiscaux généraux, profita du déploiement des douanes en Franche-Comté, déploiement qui faisait des lignes bourguignonnes des bases arrière de contrôle.

Références scientifiques

Sources archivistiques et imprimées:

- Sources archivistiques:

- AN, G1 20, tournée d'inspection de Caze en Bourgogne et en Champagne, 1745-1746
- AN, G1 54, ventes et états des frais de régie des directions de Besançon, Chalon, Dijon et Langres (1774-1784)
- AN, G1 88, dossier 15 et AN, G1 111, dossier 2, pour les recettes du tabac
- AN, G7 1147, requête de Templier, fermier général, 4 avril 1702
- AN, G1 20, tournée d'inspection de Caze en Bourgogne et en Champagne, 1745-1746
- AN, G1 54, ventes et états des frais de régie des directions de Besançon, Chalon, Dijon et Langres (1774-1784)
- AN, G1 88, dossier 15 et AN, G1 111, dossier 2, pour les recettes du tabac
- AN, G7 1147, requête de Templier, fermier général, 4 avril 1702

Bibliographie scientifique:

- Georges Pître, *La Ferme générale en Bourgogne et l'inspection de M. de Caze, 1745-1746*, Dijon, 1908
- Pierre de Saint-Jacob, *Les paysans de la Bourgogne du Nord au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Dijon, 1960
- André Ferrer, *Tabac, sel, indiennes. La contrebande en Franche-Comté au XVIIIe siècle*, *Annales littéraires de l'université de Besançon*, vol. 734, 2002
- Sébastien Évrard, *L'intendant de Bourgogne et le contentieux administratif au XVIIIe siècle*, De Broccard, 2005
- Charles Papon, *Le système financier bourguignon dans la première moitié du XVIIIe siècle (1710-1752)*, Fondation Varenne, 2007
- Sébastien Evrard, *Gabelous et contrebandiers. Histoire des fermiers généraux de Dijon (1760-1780)*, Paris, L'Harmattan, 2015

Citer cette notice:

Marie-Laure Legay, *Bourgogne* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/213>